

Mairie
de
GANZEVILLE



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le LUNDI 19 JUIN 2017 à 18 heures 30.

Etaient présents : Mesdames PARIS, SERVAIN, FOURE, BENOIST et Messieurs CROCHEMORE, ALLAIN, NAZE, LOISEL, BOUDIN, NEVEU

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques NEVEU

1/ Compte rendu de la réunion du 10 avril 2017 approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2017.

2/ Création du poste d'adjoint administratif permanent statutaire à temps non complet

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif et comptable permanent statutaire à temps non complet 21/35^{ème}.

3/ Mise en stage de Mademoiselle Vanessa MARMILLION

Le Conseil Municipal approuve la mise en stage de Mademoiselle MARMILLION Vanessa, en qualité d'adjoint administratif et comptable, à compter du 1^{er} Juillet 2017, suivant une rémunération à l'indice brut de 351 – (indice majoré : 328) 4^{ème} échelon.

4/ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le RIFSEEP pour les agents de catégorie C et B Adjoint technique et Adjoint administratif. Le montant de l'indemnité sera défini par l'autorité territoriale.

Le versement du RIFSEEP sera effectué mensuellement. L'attribution faisant l'objet d'un arrêté individuel.

5/ Frais de fonctionnement au SIAEPA de Toussaint-Contremoulins

Le conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation à 5000 €. Un titre de recette sera émis à l'encontre du syndicat d'eau de Toussaint-Contremoulins pour l'année 2017.

6/ Attribution du forfait d'indemnité de recensement de la population de 2017 à l'agent recenseur et l'agent coordonnateur

Le forfait d'indemnité total versé par l'INSEE s'élevant à 988,00€, Le conseil Municipal décide d'attribuer un forfait d'indemnité à l'agent recenseur d'un montant de 608,40€ et pour l'agent coordonnateur de 379,60€

7/ Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal décide de facturer l'occupation de son sol par les réseaux de transport de GRT gaz et autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recette de 118 € correspondant au montant de cette redevance pour 2017.

8/Contribution au Fonds Départemental d'Aide Aux Jeunes (FAJ)

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve, la reconduction de la participation au financement du Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes pour l'année 2017.

La participation sera de 0,23€ par habitant, soit $0,23€ \times 507 \text{ habitants} = 116,61€$

Questions diverses:

-Information sur le versement annuel du fonds de solidarité logement (FSL) s'élevant à 379,24€ pour l'année 2017.

-La Communauté d'agglomération de Fécamp propose la mise en place du Ludisport. Une demande de précisions sera faite au service de l'Agglomération sur les conditions et les activités proposées.

-La mairie a été alertée par la vitesse excessive des véhicules circulants sur la route de la Vallée. Une information sera faite auprès de la Gendarmerie.

-Un sondage a été lancé auprès des parents d'élèves pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours. Au jour de la réunion, seul 50% de l'ensemble des familles inscrites, a répondu, pour cet ensemble la réponse a été favorable à 100%.

-Il est rappelé à la population que l'utilisation de produit désherbant est désormais interdit. L'utilisation d'outillage mécanique n'étant pas concluant, il est suggéré à l'ensemble des habitants de s'investir dans la bonne tenue de notre commune, en procédant au nettoyage devant leur propriété (caniveaux et trottoirs)

-Il est rappelé à tous les habitants de la commune, que le site internet de la Mairie est mis à jour régulièrement et qu'il peut être utilisé (à la demande) pour inscrire des nouvelles, informations touchant la commune. Dans ce cas nous vous remercions de vous rapprocher de la secrétaire de Mairie.

Le Maire

Jean-Marie CROCHEMORE

